

# UER opinion

## Réexamen du paquet télécommunications

Mars 2007

### Pourquoi les radiodiffuseurs publics s'intéressent-ils au paquet télécommunications ?

Nous ne sommes pas comme les autres intervenants du marché : nous nous sommes engagés à défendre les valeurs de service public. Dans l'univers numérique, où le nombre d'acteurs sur le marché augmente chaque jour, ces valeurs sont plus pertinentes que jamais. Contrairement aux radiodiffuseurs publics qui visent des objectifs d'intérêt public, ces acteurs répondent avant tout à des motivations commerciales.

Les publics européens apprécient les productions de leurs radiodiffuseurs publics et ils continueront à demander de tel contenu. Nous devons leur assurer l'accès à un éventail de contenu et de services de qualité sur tous les types de réseaux et de plates-formes.

### Qu'est-ce que le dividende numérique ?

Les radiofréquences (le spectre radio) sont une ressource nationale limitée, aussi les gouvernements ont-ils fixé les dates de l'interruption des services analogiques sur leur territoire en prévision du passage à la diffusion numérique.

En outre, la diffusion numérique des chaînes à définition classique nécessite moins de spectre que la transmission analogique des mêmes programmes. Le passage d'un système à l'autre permettra de rationaliser l'utilisation du spectre, voire d'en libérer une partie pour des services entièrement nouveaux.

Le spectre libéré après la transition, ou « dividende numérique », ouvrira la porte à de nouveaux services. Nous pensons que certains devraient être développés par les radiodiffuseurs publics :

- Nouvelles chaînes de télévision
- Télévision à haute définition (TVHD), qui vraisemblablement est en passe de devenir la nouvelle télévision « standard ». Cette affirmation est



corroborée par l'engouement des consommateurs pour les téléviseurs « HD Ready ».

- Télévision mobile

### Faut-il adopter une approche basée sur le marché pour gérer le spectre ?

À la question « quelle est la valeur du spectre ? », on peut être tenté de répondre que c'est le marché qui en décidera. L'expérience passée, comme les ventes aux enchères du spectre 3G, pour lequel les exploitants de services mobiles ont payé plus de 75 milliards d'euros, ont montré clairement que ni les organes de réglementation, ni les opérateurs ne connaissent la valeur du spectre. S'il est inconséquent d'ignorer les forces du marché, il serait très dangereux de leur laisser décider de tout dans ce domaine. Il faut en effet tenir compte de certains facteurs non financiers pour réfléchir à l'utilisation du spectre.

**Union  
Européenne de  
Radio-Télévision**

L'intégralité de notre  
prise de position sur  
[www.ebu.ch](http://www.ebu.ch),  
rubrique Prises de Position



## Facteurs influençant l'utilisation du spectre

Les Européens ont besoin :

- de diversité culturelle et de cohésion sociale
- d'un contenu pertinent de haute qualité

besoins qui doivent être satisfaits

- pour toutes les catégories de la population (couverture universelle)

Les radiodiffuseurs publics peuvent continuer à répondre à ces besoins s'ils disposent du spectre pour garantir la réception par tous des services numériques.

La technologie numérique ne tolère aucun brouillage. Même un léger brouillage empêche toute réception. Au moment de l'attribution du spectre, il faut donc tenir compte de toutes les situations nationales et des objectifs d'intérêt public. Une planification sophistiquée, comme celle du Plan de Genève de 2006, est nécessaire pour garantir la coexistence des services.

## Must-carry : garantir la diversité culturelle et le pluralisme des médias

Dans un monde consommant à la carte, l'utilisateur exigera l'accès aux programmes de service public à toute heure, partout, sur tous les appareils et toutes les plates-formes. Les règles du must-carry permettront de garantir le pluralisme des médias et l'accès du public à toute une gamme de contenu via les nouvelles plates-formes. Les consommateurs doivent librement accéder au contenu à financement public. Les règles du must-carry appliquées au signal ou au canal assureront cet accès.

## L'accès, vital pour l'avenir

Tout en offrant de nouvelles possibilités, la technologie numérique peut aussi augmenter le nombre d'obstacles qui entravent l'accès des

## UER

Les radiodiffuseurs de service public de l'UE sont à la pointe dans le passage au numérique. L'utilisateur veut retrouver en permanence la marque du service public sur toutes les plates-formes. Les radiodiffuseurs publics occupent en outre une place importante dans le monde en ligne, pour preuve leurs sites internet sont parmi les plus visités dans leurs pays respectifs.

L'UER aide les radiodiffuseurs de service public à offrir des programmes de haute qualité. Elle fournit à ses Membres des services techniques, opérationnels et juridiques, et coordonne la production de contenus de qualité pour la radio, la télévision et les nouvelles plates-formes. Elle prépare pour ses Membres des informations et des analyses sur les tendances des médias, et propose des formations conçues pour répondre à leurs besoins. L'UER s'efforce de faire reconnaître le rôle fondamental que jouent les radiodiffuseurs de service public dans le paysage audiovisuel numérique.

- Soixante-quinze pour-cent des citoyens de l'UE regardent les principales chaînes des Membres de l'UER.
- Les chaînes TV des Membres de l'UER desservent 375 millions de personnes dans l'UE.
- Les Membres de l'UER investissent 10 milliards d'euros chaque année dans de nouvelles productions télévisées.

téléspectateurs au contenu et des radiodiffuseurs aux plates-formes. Il faut donc une réglementation appropriée afin que l'accès ne soit pas discriminatoire. Les règles du must-carry ne serviront à rien si un exploitant de réseau ou de plate-forme peut en bloquer l'accès à l'aide d'un guide électronique des programmes (GEP), d'une interface de programme d'application (API) ou de tout autre moyen technique tel que la gestion des droits numériques (DRM) et des métadonnées.

## Interopérabilité : faciliter le passage au numérique

Les consommateurs exigent des services auxquels ils peuvent accéder simplement, de partout et avec n'importe quel appareil. Seules l'interopérabilité et des normes ouvertes peuvent offrir de tels services et encourager le passage rapide au numérique.

**Union  
Européenne de  
Radio-Télévision**

**Contact :**

Jacques Briquemont  
Nicola Frank

Rue Wiertz 50  
B-1050 Bruxelles  
Belgique

brussels@ebu.ch  
Tél. : +32 (0)2 286 9115  
Fax : +32 (0)2 286 9110

